

Motion adoptée par les enseignants de la Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille réunis en Assemblée générale, le vendredi 30 janvier 2009

L'assemblée générale

Demande une réforme des statuts des professeurs et des maîtres de conférences sur la base de principes et de garanties législatives complétées par décret

Demande que la définition du statut des enseignants-chercheurs soit examinée simultanément avec le décret sur la réforme du CNU et le décret relatif au statut des doctorants

Déclare ne pas pouvoir accepter les dispositions relatives à la modulation des services et aux avancements telles qu'elles figurent dans l'avant-projet sur le statut des enseignants chercheurs

Affirme que la politique de l'enseignement supérieur et de la recherche doit respecter les libertés universitaires, garanties d'une pensée libre, d'une recherche exigeante et d'un enseignement d'excellence

Attire l'attention sur la nécessité d'une discussion transparente sur l'ensemble des aspects de la politique et de la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche. Refuse d'accepter par principe des réformes partielles dans un contexte qui manque de transparence et de clarté.

Appelle à des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche et à des initiatives en ce sens de la communauté universitaire elle-même, professeurs et maîtres de conférences.

Regarde avec confiance l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche en Europe et appelle à un engagement de toutes les parties prenantes.

Décide à la majorité une grève lundi 2 février 2009

Appelle à une prochaine Assemblée générale lundi 9 février à 12 heures.